

## AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

### Concession Concarneau construction et réparation navale

### Occupation de terre-plein portuaire

Parution du 13 juin 2025

*En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques de manifestations d'intérêt spontanées d'entreprises en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public régional.*

La société PROTECTION INCENDIE CORNOUAILLE exerce une activité de prestations de réseaux incendie en constructions et réparations navales (installation, mise en service, maintenance, formation) sur la parcelle cadastrale référencée 000BV32, située dans le périmètre de la concession de construction et réparation navale de Concarneau.

La société PROTECTION INCENDIE CORNOUAILLE a manifesté son intérêt à poursuivre son activité sur cette parcelle.

CARENCO, concessionnaire de l'exploitation du port de construction et réparation navale de Concarneau, envisage de délivrer à la société PROTECTION INCENDIE CORNOUAILLE une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Lieu : concession de construction et réparation navale de Concarneau – Parcelle 000BV32 constituée d'un terre-plein de 406 m<sup>2</sup> dont 108 m<sup>2</sup> bâtis, située 10 rue des Chalutiers au Moros rive droite.
- Durée de l'autorisation : 6 ans en droits simples.
- Redevance : en application des tarifs publics portuaires, révisables annuellement.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, CARENCO prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société PROTECTION INCENDIE CORNOUAILLE et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de deux mois suivant la publication de la présente.

Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être exprimée via un dossier de candidature, sur demande à adresser à [support-dsp@concarneau.port.bzh](mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh)

Ce dossier devra être complété et transmis par voie électronique et par courrier postal **avant le 13 août 2025 à 17 h.**

Les éventuels projets concurrents seront étudiés au regard des critères suivants :

- Compatibilité et adéquation de l'activité proposée au regard l'activité de construction et réparation navale de la concession (50%)
- Solidité économique du projet (30%)
- Critères de développement durable (20%)

La réponse sera communiquée aux potentiels candidats pour le 22 août 2025.

#### Renseignements et transmission des candidatures :

CARENCO  
1 Quai du Moros Rive Gauche  
29900 CONCARNEAU

Service administratif  
02.98.98.29.21.  
[support-dsp@concarneau.port.bzh](mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh)